CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 157.017 du 28 mars 2006

A. 64.433/VIII-3749

En cause : **CARLEER** Christian**,**

ayant élu domicile chez
Me Pierre DEROY, avocat,
avenue de Marie de Hongrie 18/7
1083 Bruxelles,

contre :

la Région de Bruxelles-Capitale,
représentée par son Gouvernement,

ayant élu domicile chez
Me Pierre LAMBERT, avocat,
avenue Defré 19
1180 Bruxelles.

LE CONSEIL D'ETAT, VIII^e^ CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 9 juillet 1995 par Christian CARLEER qui demande l'annulation de :

1. la délibération du 15 décembre 1994 par laquelle le conseil communal d'Etterbeek lui inflige la peine de la démission d'office;
2. l'arrêté du 24 mars 1995 par lequel le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale rejette le recours introduit contre cette délibération;

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat n° 155.626 du 27 février 2006;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que l'arrêt précité n° 155.626 du 27 février 2006 comporte une erreur de prénom à l'article 1er de son dispositif; qu'il y a lieu de la corriger,

D E C I D E :

Article unique.

A l'article 1er du dispositif de l'arrêt no 155.626 du 27 février 2006, il y a lieu de remplacer le prénom "Jacques" par celui de "Christian".

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le vingt-huit mars deux mille six par :

M.	GEUS,	président de chambre,
Mme	DAURMONT,	conseiller d'Etat,
Mme	GEHLEN,	conseiller d'Etat,
Mme	HONDERMARCQ,	greffier.

Le Greffier, Le Président,

M.-Cl. HONDERMARCQ. J.-Cl. GEUS.